

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 437



SAISON 2018-2019



Journal officiel



du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION DES ARBITRES	10
COMMISSION F.M.I.....	12
COMMISSION DELEGATIONS.....	13
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	15
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	17
COMMISSION FUTSAL	19
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	21
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION TECHNIQUE	27

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
BUSINESS



Banque Alimentaire
de l'Isère

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 14 MAI 2019

FINALES COUPES FOOT ENTREPRISE ET VÉTÉRANS

Les Finales des Coupes Foot Entreprise auront lieu les vendredis 17 et 24 Mai 2019.

Vous trouverez le planning sur notre site internet :

<https://isere.fff.fr/simple/finales-des-coupes-foot-entreprise/>

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait supplémentaire de 6 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE

553399 AS DE CREMIEU

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS : Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDI-TION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été défini

tivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 437

JEUDI 16 MAI 2019

581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

FORFAIT GENERAL U17

Du 11 Mai 2019

Amende 68 €

ARTAS CHARANTONNAY U17D2

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES

Du 11 Mai 2019

Amende 124 €

EYBENS 4 U15D3
BEAUREPAIRE U13D2
CVL 38 3 U13D4

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

FOOT A8

Du 9 Mai 2019

Amende 32 €

SUD ISERE CPU15F A8

NON SAISIE DE RESULTAS SUR FOOTCLUBS

Du 6 au 12 Mai 2019

Amende 11 €

PAYS ALLEVARD U13D3
VIRIEU SA8ENTD2
CROSSEY U13D4
VILLENEUVE SA8ENTD1
EYBENS SA8ENTD1
SUD ISERE CIU15FA8
GRESIVAUDAN U13D2

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Journée 10

Amende 25 €

BOURGOIN D1 B
EYBENS D2 A
BOURGOIN 2 D2 F

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr



DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : USVO – FC SEYSSINS – VELLA J. – DJEGHDIR M. – GZADRI M. – HUGOT D. – SCHREIBER C. – ST ANDRE LE GAZ – BECHET P. – LEBLANC C. – ARNAUD V. – ARTAS CHARANTONNAY – CICERON F. – MASIA P. – MORE C. – BEDAR N. – ST ANDRE LE GAZ – VAILLANT E. – LEVYN D. – FUENTES M. – DJEGHDIR M. – BARBIER K. – AKBULUT M. – US CHATTE (2) – ST ANDRE LE GAZ – ST SIMEON DE BRESSIEUX.

APPEL : TIGNIEU JAMEYZIEU

REGLEMENTS : VOIRON MOIRANS – SEYSSINS – VOREPPE – LA MURETTE – SCHREIBER C. – LA MURETTE

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 14/05/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, H. COBAN, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION :

DOSSIER N°31 : Appel du club de **VOIRON-MOIRANS** en date du **01/04/2019** contestant la décision prise par la commission féminine lors de sa réunion du 26/03/2019.

Sur la sanction suivante: La commission sportive considérant que pour la saison 2018/2019 le club de VOIRON-MOIRANS Seniors féminine A 11 évolue en entente avec le club de VOUREY et ne pourra accéder à la LAURA FOOT.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 30/04/2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : H. GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, H. COBAN, R. NODAM, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :



- ♣ Mr. Laurent MAZZOLENI coprésident du club de VOIRON-MOIRANS.
- ♣ Mr. Jacques ISSARTEL responsable de la commission féminine au District de l'Isère.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que pour la saison 2018/2019 le club de VOIRON-MOIRANS Seniors féminine A 11 évolue en entente avec le club de VOUREY et ne pourra accéder à la LAURA FOOT.

- Considérant ce qui suit :

-Mr. L.MAZZOLENI : s'étonne de la présence de Mr Hervé GIROUD-GARAMPON ce qui pourrait amener un vice de procédure.

Il fait part qu'il a envoyé des documents au district et sur la boîte mail perso de M.VACHETTA, documents dont la commission n'est pas en possession.

Il argumente sa demande sur le fait que l'article 39 bis des règlements généraux de la FFF précise qu'une entente est annuelle et qu'aucune dérogation ne peut être accordée. Une année n'est pas une saison et cet article prête à confusion, et il devrait peut-être être réécrit.

Il rappelle que dans certains districts des ententes ont été annulées (Saône et Loire le 07/09/2018).

Il rappelle que le district de l'Isère dans ses PV des 11/09/2018 et 05/09/2017 a aussi annulé des ententes et que nous devons considérer ces décisions comme faisant jurisprudence.

A la demande d'un membre de la commission, L.MAZZOLENI confirme que le club avec qui l'entente a été formée en début de saison a mis en inactivité son équipe senior féminine en janvier 2019 et que les joueuses ont bien participé sur la première partie de saison avec des licences de leur club.

- Mr. Jacques ISSARTEL : Lorsque la commission féminine a été avertie de la mise en inactivité, nous avons interrogé la ligue afin de savoir si, au cas où cette équipe finirait en tête de notre championnat, elle pourrait participer à l'inter district. Nous avons fait cette démarche afin de nous prémunir d'une éventuelle perte de participation à cet interdistrict pour l'Isère mais nous n'avons pas cité de nom de club. La réponse de la ligue a été celle que nous avons donnée au club de Voiron Moirans lors de leur demande.

-Mr. Laurent MAZZOLENI : J'ai contacté le service juridique de la ligue qui m'a donné des éléments mais n'avait pas connaissance des annulations faites dans certains districts, je demande donc que ces jurisprudences s'appliquent dans notre cas.

Mr Hervé GIROUD-GARAMPON n'a pas participé à la délibération et au vote de la commission d'appel.

Considérant dans ces conditions qu'il convient de confirmer la sanction infligée en première instance.

La commission départementale d'appel :

. En application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la FFF confirme la décision de la commission Féminine du District de l'Isère prise lors de sa réunion du 26/03/2019.

. Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **VOIRON-MOIRANS**.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°34 : Appel du club de **SASSENAGE** en date du **10/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 04/04/2019.

Match : **SASSENAGE / SEYSSINS** – U15- D2 Poule B du 16/03/2019.

Sur la sanction suivante: Pour l'équipe : Match perdu par pénalité pour non-respect des règlements.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 30/04 /2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : H.GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, R. NODAM, V. SCARPA.

En présence de :

♣ Mr. VALERO Christophe responsable technique du club SASSENAGE.

♣ Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que le club de SASSENAGE a été pénalisé par la commission départementale de discipline: Match perdu par pénalité pour non-respect des règlements :

Considérant ce qui suit :

- Mr. VALERO Christophe responsable technique du club de SASSENAGE : ce match devait se jouer sur le terrain d'AUTRANS notre terrain étant suspendu. Le terrain d'AUTRANS a été déclaré impraticable par la mairie le 11 mars, le club apprenant le 14 mars cette impraticabilité pour une rencontre le 16 mars.

Nous avons contacté le district qui nous a répondu qu'il fallait trouver un autre terrain. Ce match était le match retour alors que le match aller n'était pas encore joué, nous avons demandé de jouer le match aller et de reporter la suspension, le district a refusé.

Mr VALERO insiste sur l'importance de faire jouer les jeunes à cet âge et trouve dommage que certains membres du district n'aient pas cette vision de notre football départemental.

- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements : la décision de donner match perdu au club de SASSENAGE a été prise car la commission a demandé par PV d'avoir une copie de l'accord du club de QUATRE MONTAGNES pour le prêt du terrain, document que la commission n'a pas eu, cette absence a motivé la décision de la perte du match au club de SASSENAGE.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'infirmar la sanction infligée en première instance.

· **La commission départementale d'appel :**



- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 04/04/2019, donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **SASSENAGE**.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°37 : Procédure d'urgence : Appel du club de PONTCHARRA en date du **03/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 30/04/2019.

Match : PONTCHARRA / RUY-MONTCEAU Séniors coupe de l'Isère Fabrice MARCHIOL du 21/04/2019.

Sur la sanction suivante: Pour l'équipe : Match perdu par pénalité pour non- respect de l'article 150 des règlements généraux de la FFF.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 07 MAI 2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), H. COBAN, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :

- ♣ Mr. BOUNOUA Walid, Président du club de L'AS PONTCHARRA.
- ♣ Mr. IMMEL Ahmed co-président du club de L'AS PONTCHARRA.
- ♣ Mr. BELBEY Berrabah éducateur du club de L'AS PONTCHARRA.
- ♣ Mr. YAMIC Halil capitaine du club de L'AS PONTCHARRA.
- ♣ Mr. MARTIN Etienne éducateur du club de RUY-MONTCEAU.
- ♣ Mr. VAUCHEL Anthony capitaine du club de RUY-MONTCEAU.
- ♣ Mr. MOLLIER Théo joueur du club de RUY-MONTCEAU.
- ♣ Mr. BESSAOUD Amar arbitre officiel de la rencontre.
- ♣ Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements.

Notant l'absence non excusée de Mr BENZEGHIBA Tofik délégué officiel du match.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que le club de PONTCHARRA a été pénalisé par la commission des règlements de : Match perdu par pénalité pour non- respect de l'article 150 des règlements généraux de la FFF.

Considérant ce qui suit :

- Mr. BOUNOUA Walid, Président du club de L'AS PONTCHARRA : après cinq ans d'existence se qualifier pour une demi-finale de la coupe de l'Isère est un plus pour le club.
- Mr. BELBEY Berrabah éducateur du club de L'AS PONTCHARRA : confirme le flottement après la réserve du club

de RUY-MONTCEAU, le temps de vérifier si son joueur était suspendu pour ce match, il a pris la décision de ne pas le faire jouer, après les formalités administratives il a demandé aux arbitres la tablette pour enlever le joueur de la FMI, ils m'ont répondu d'aller voir avec le délégué, celui-ci a refusé malgré mon insistance de me donner la tablette pour que j'enlève mon joueur de la FMI.

Voyant cela l'arbitre central a dit qu'il mentionnera à la mi-temps sur la FMI que le joueur N°8 n'a pas participé à la rencontre.

- Mr. YAMIC Halil capitaine du club de L'AS PONTCHARRA : c'est la première fois que je suis capitaine de l'équipe je ne savais pas quoi faire pour la réserve du club de RUY-MONTCEAU, je suis allé voir mon éducateur qui après renseignement est venu dans le vestiaire des officiels pour préciser que le n°8 ne jouerait pas étant suspendu pour ce match.

- Mr. IMMEL Ahmed co-président du club de L'AS PONTCHARRA : le match s'est déroulé en présence d'une cinquantaine de personnes, il n'y a eu aucun débordement sur le terrain et les supporters se sont bien tenus.

- Mr. MARTIN Etienne éducateur du club de RUY-MONTCEAU : on a posé réserve avant le match le N°8 adverse étant suspendu pour cette rencontre, le club de PONTCHARRA n'a pas fait jouer ce joueur mais il est resté inscrit sur la FMI.

Le président des règlements a rappelé l'article 150 des règlements généraux de la FFF précisant qu'un suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match. Nous demandons l'application du règlement.

- Mr. VAUCHEL Anthony capitaine du club de RUY-MONTCEAU : a posé la réserve avant la signature des capitaines, le capitaine adverse a signé, il s'est aperçu de la réserve ce qui a entraîné un moment de flottement du club de PONTCHARRA.

- Mr. MOLLIER Théo joueur du club de RUY-MONTCEAU ne nous apporte pas plus de précisions.

- Mr. BESSAOUD Amar arbitre officiel de la rencontre : j'ai fait signer les capitaines en précisant au capitaine de PONTCHARRA qu'une réserve était déposée par le club adverse sur un joueur suspendu, le capitaine ne sachant quoi faire est allé voir son éducateur ce qui a entraîné du retard.

Une fois terminé les formalités administratives j'ai confié la tablette au délégué officiel, le reste est de son ressort.

Deux minutes après le début du match j'ai fait rentrer le remplaçant n°13 de PONTCHARRA.

- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements : à l'aide d'un power point rappelle les articles 226 et 150 des règlements généraux de la FFF notamment l'article 150 qui précise qu'un joueur suspendu ne peut accéder aux vestiaires ne pas être présent sur le banc de touche ni être inscrit sur une feuille de match ce qui n'est pas le cas du joueur du club de PONTCHARRA.

- Considérant l'absence non excusée en audition du délégué qui ne permet pas d'avoir un débat contradictoire avec le club de PONTCHARRA.

- Considérant que sur cette rencontre étaient présents trois arbitres et un délégué officiel plus deux observateurs, que des failles importantes imputables aux officiels ont eu lieu avant le match et sur l'entrée en jeu du N°13 du club de PONTCHARRA puisque personne n'est sorti quand il est rentré.

La commission départementale d'appel :

· Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 30/04/2019.

· Donne match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.

· Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **L'AS PONTCHARRA**.

En application de l'article 71 des règlements généraux du district de l'Isère :

Pour absence non excusée à l'audition : Mr BENZEGHIBA Tofik délégué officiel de la rencontre : 2MF de suspension assorti d'une amende de 50€.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 48 Heures suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 14 MAI 2019

Président : O. METE

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A AMARI – H COBAN.

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur Myfff jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, [rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

RAPPELS

Consultations des désignations : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

Indisponibilités : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

Procédure de remplacement : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernées par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

NOUVEAU !!!!!

DOSSIER MEDICAL ET RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE 2019-2020

Le dossier médical est en ligne depuis le mois de février dans la rubrique arbitrage.

Dernières nouvelles de la Fédération :

« **l'échographie cardiaque demandée dans les conditions du formulaire l'est à titre de prévention et dans l'intérêt des arbitres une seule fois dans leur carrière** ; ils ont 3 saisons pour se mettre en règle (ceci ne concerne

que les arbitres de plus de 18 ans).

Il convient de demander au médecin généraliste qui effectue la visite classique de prescrire cette échographie cardiaque (pour suspicion de souffle au cœur par exemple afin qu'ils soient remboursés au mieux de cet examen chez le cardiologue (moins de 100€ au tarif de la sécurité sociale mais ça peut être davantage suivant le cardiologue).

Par ailleurs pour ceux qui ont déjà fait une échographie cardiaque dans leur vie (par exemple pour une assurance ou assurance vie ou lors d'une construction), il suffit qu'ils produisent cette échographie cardiaque qui reste valable quelle que soit sa date. »

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

FFF : courrier de Mr BORGHINI Éric de la commission fédérale des arbitres :

Objet, stage des présidents de CDA au siège de la FFF le 23 juin 2019 de 9h30 à 17h00

Convocations en CDA pour le 21/05/2019 : courriers de convocations envoyés à plusieurs arbitres pour motifs les concernant.

Commission Délégation : transmission du rapport de Mr HUGOT Daniel, match coupe repêchage U15 RACHAIS – BOURGOIN, pris note.

Rapport de Mr DURAND Nicolas : nous signale l'absence de l'arbitre match U15 SASSENAGE – SEYSSINS, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Commission Foot Entreprise : transmission des horaires et lieux des finales Foot Entreprises.

COURRIERS CLUBS :

US REVENTINOISE : demande arbitre, match D5PE du 19/05/2019 à 11h00 à Reventin, US REVENTIN 3 – OND FOOT 3, transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US VAL D'AINAN : demande arbitre, match U 15 D3P2 du 18/05/2019,

LCA FOOT 38 2 – ST GEOIRE EN VALDAINE, transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

FC VALLEE BLEUE : nous signale qu'ils n'ont pas payé l'arbitre lors du match U17 D3PF du 04/05/2019 à 17h00, nous demande le reçu et le montant pour faire le nécessaire, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

US VALMONTAISE : rapport concernant le match 1/2 finale coupe de l'amitié féminine à 8

US VALMONTAISE – VALLEE DU GUIERS, pris note du rapport et transmis au responsable concerné pour suite à donner, concerne aussi la commission de discipline du

District.

US BEAUVOIR ROYAS : absence de l'arbitre du match U15 D3 PI du 11/05/2019,

FC ARTAS CHARANTONNAY – ST MAURICE L'EXIL, transmis au responsable concerné pour enquête.

COURRIERS ARBITRES :

GHRIEB Hakim : rapport de parrainage jeune arbitre stagiaire, match U15D3 VALLEE BLEUE FC 1 – TIGNIEU JAMEYSIEUFC 1 - pris note, concerne la commission de Discipline du district.

BRUNO Jérémie : courrier justificatif pour absence à convocation, pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 14 MAI 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

Nous vous rappelons que le club recevant a obligation de récupérer dans la semaine sa rencontre sur la tablette utilisée le jour du match et de charger les données du même match le matin du match avant 10 heures, de plus vous devez désactiver le wifi en arrivant au stade

Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

COURRIER

Arbitres : BEN EL HADJ SALEM Zyed, SAINT FORT Robert, HAMILA Salem, FERNANDES Carlos

Club : PONT de CLAIX



FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 14 MAI 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.



RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Dimanche 05 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Challenge Gros Balthazard	VALONDRAS	O NORD DAUPHINE 2	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs

DESIGNATIONS :

Samedi 18 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 D1	VALLEE DU GUIERS	MANIVAL	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation
U19 D1	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	BOURGOIN 2	COTTIER Raphael	Frais au Club de Groupement Sud Dauphine, Match à 15H à Saint Quentin
U19 D2 Poule B	NIVOLAS	SAINT ANDRE LE GAZ	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
U17 D2 Poule A	CROSSEY	SAINT MARTIN D'HERES	BECHET Patrice	Frais au Club de Saint Martin d'Hères
U17 D2 Poule C	SAINT ANDRE LE GAZ	TOUR SAINT CLAIR	NAVARRO Sebastien	Frais aux 2 Clubs
U15 D2 Poule B	SASSENAGE	GIERES	BALDINO Cataldo	Frais au Club de Sassenage, Match au Cheylas
Féminine U18 à 11	CLAIX	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 19 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	AJA VILLENEUVE	SAINT ANDRE LE GAZ	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation
D1	VOREPPE	LA MURETTE	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	SEYSSINS	TOUR SAINT CLAIR 3	REMLI Amar	Caisse de péréquation

D3 Poule A	VALONDRAS	SAINT QUENTIN	BOULORD Jean Marc HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation Frais au Club de Valondras
D3 Poule C	DOMARIN 2	DOLOMIEU	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
D3 Poule D	COLLINES	BILIEU	GIROUD GARAMPON Hervé	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	SAINT JOSEPH RIVIERES	SAINT LATTIER	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	OLYMPIQUE VILLE- FONTAINE 2	OYEU	CICERON Fabien	Frais au Club d'Oyeu
D4 Poule E	CHEYSSIEU	ISLE D'ABEAU 2	BLANCHEFLEUR Ber- nard	Caisse de Péréquation

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 14 MAI 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIER

Club de CORBELIN
Délégué : F.CICERON
Arbitre : A.VIVIEN

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note à tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F : la fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 436 est sur le site. Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 437 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Ascol; Bizannes; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 14 MAI 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : L A U R A FOOT, SUD ISERE,

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin **le 20 JUIN** (dans le cadre de la plénière)

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général

COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h 15, au district. Présence indispensable

REMERCIEMENTS

Remerciements au club de VOIRON / MOIRANS pour le prêt de ses installations et pour l'excellent accueil ainsi que pour la parfaite organisation à l'occasion du dernier tour de la coupe U15 et U18





FINALES DES COUPES FÉMININES DU 30 MAI

Ces finales se dérouleront à **La Mure**, au stade Maurice Lira, terrain du FC Sud Isère

Planning des rencontres :

COUPE U18F

L C A FOOT – G F 38 3 à 10H30

COUPE U15 F

NIVOLAS – ISLE D'ABEAU à 12h30

COUPE FEMININES SENIORS A 8 AMITIE

DOMENE – VALLEE DU GUIERS 2 à 13H30

COUPE FEMININES SENIORS A 8 ISERE

VAREZE – LA SURE à 14H15

COUPE FEMININES SENIORS A 11

BOURGOIN – VOIRON MOIRANS à 16H30

COUPE U15 F

Pour information, classement de l'échiquier, à l'issue des 4 tours disputés

1e	NIVOLAS	16 pts	
2e	ISLE D'ABEAU	13 pts	G A + 29
3e	VALLEE DU GUIERS	13 pts	G A +9

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 14 MAI 2019 – PV 437

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

208. Ville de Grenoble : noté (réunion).

209. GSE : noté (FM).

210. GSE : noté (finale).

211. CEA 2 Grenoble : noté (trésorerie DIF).

212. Jarrie-Champ : noté (FM).

213. Ville de Grenoble : noté (réunion).

214. CEA 1 ST vs CEA 2 Grenoble : noté (modification date). Accords pour le 03/06/2019.

215. Riad NASRI, arbitre : noté (réunion).

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).



Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOU-LORD**, 06.31.65.96.77 (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Dirigeants vous contacter pour programmer matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPE DE L'ISERE, REPECHAGE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – FINALE

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

SAINT-MARTIN D'HERES – VALLEE DE LA GRESSE.

Vendredi 17/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – FINALE

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

BELLEDONNE – GSE.

Vendredi 17/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – FINALE

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

USVO GRENOBLE – VILLENEUVE.

Vendredi 24/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE RENE LAFFOND, REPECHAGE ENTREPRISE A 11 – FINALE

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AIR LIQUIDE – CD VARCES.

Vendredi 24/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J17. GSE – CD Varcès.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J17. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 20/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J17. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (20/05/2019) : CEA 2 Grenoble.

RJ15. GSE – Air Liquide.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J18. CD Varcès – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J18. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.



J18. CEA 2 Grenoble –CEA 1 ST.

Lundi 27/05/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

Exempt (27/05/2019) : ASPTT 2 ST.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 03/06/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 03/06/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019

J17. Deux Rochers 2 – St-Martin d'Hères.

J17. Deux Rochers 1 – USVO Grenoble.

J17. Métropolitains 1 – Eybens.

J17. St-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ 1.

J18. USVO Grenoble – Eybens.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Villeneuve – St-Martin d'Uriage.

J18. Jarrie-Champ 1– Deux Rochers 1.

J18. St-Martin d'Hères – Métropolitains 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J17. Umicore – Touvet-Terrasse2.

Lundi 20/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019

J17. Touvet-Terrasse1– Jarrie-Champ 2.

J17. Virieu – Fontaine Les Iles.

J17. St-Paul-de-Varces – Vallée de la Gresse.

J17. Exempt : Fasson.

J18. Umicore – Virieu.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Touvet-Terrasse 2 – Touvet-Terrasse 1.

J18. Fontaine Les Iles – St-Paul-de-Varces.

J18. Fasson – Jarrie-Champ 2.

J18. Exempt : Vallée de la Gresse.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 14 MAI 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 437

JEUDI 16 MAI 2019

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIER :

RCA 2 : Lu et noté.

INFOS :

La réunion de fin de saison à laquelle tous les clubs futsal sont conviés afin de préparer au mieux la saison 2019/2020 se tiendra le **Jeudi 13 Juin 2019** à 19h00 au siège du DIF.
(le désignateur des arbitres sera présent)

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le **vendredi 21 juin 2019**.

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

17° Journée :

RCA 2 / JOGA 2 : Le Jeudi 16/05/19 à 20h30 (Gymnase Beghin, Moirans).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

18° Journée :

Nuxerete 2 / Pays Voironnais 3 : Le Samedi 18/05/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Crolles Fc 3 / OND 1 : Le Samedi 18/05/19 à 19h30 (Gymnase La Marelle, Crolles).

Exempt / Virieu 2.

Exempt / FO Rivois.

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 14 MAI 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, VITTONI, BONO, ROBIN, GALLIN, HUGOT, PINEAU

Absent excusé : M. REPELLIN.

DOSSIERS

N°110 : MURETTE AS2 / NOYAREY 1 – SENIORS – D3 – POULE A – MATCH DU 11/05/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de NOYAREY pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1ère partie :

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de LA MURETTE évoluant en D1, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District :
1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 7 matchs, 1 joueur à 9 matchs,

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°111 : CESSIEU AS1 / NIVOLAS CS 2 – U17 – D3 – POULE G – MATCH DU 11/05/2019

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 2^{ème} minute. L'équipe de NIVOLAS s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (8 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but) à l'équipe de NIVOLAS pour en reporter le bénéfice à l'équipe de CESSIEU (3 (trois) points, 1 (un) but).

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°112 – SAINT MAURICE L'EXIL AM2 / ISLE D'ABEAU FCS - SENIORS – D4 – POULE E – MATCH DU 05/05/2019.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 29^{ème} minute. L'équipe de _ISLE D ABEAU s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (8 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »



Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (-1 (moins un) point, 0 (zéro) 0 but) à l'équipe de L'ISLE D' ABEAU pour en reporter le bénéfice à l'équipe de SAINT MAURICE L' EXIL (3 (trois) points, 7 (sept) buts).

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 7 /0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°113 : GONCELIN 1 / MANIVAL ES 3 - U 17 – D 3 - POULE C - Match du 4/05/2019

Dossier ouvert pour joueur suspendu : Evocation du club de MANIVAL :

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles de matchs de GONCELIN : il s'avère que le joueur a purgé ses 7 matchs de suspensions aux dates suivantes :

Le 1 décembre 2018 : GONCELIN CA 1 / PAYS D'ALLEVARD FC1

Le 19 janvier 2019 : SEYSSINS F.C. 1 / GONCELIN

Le 09 février 2019 : MANIVAL ES3 / GONCELIN

Le 02 mars 2019 : GONCELIN / GIERES US 2 (forfait général de GIERES au cours des matchs retour.)

Le 09 mars 2019 : EYBENS OC 3 / GONCELIN

Le 16 mars 2019 : GONCELIN / SEYSSINET AC 2

Le 30 mars 2019 : PAYS D'ALLEVARD FC1 / GONCELIN

Ce joueur pouvait en conséquence participer au match du 4 mai 2019 contre MANIVAL 3.

Par ce motif, la commission des règlements rejette l'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°114 – PONTCHARRA / US LA MURETTE 2 – SENIORS - D3 - POULE A – MATCH du 28/04/2019

Dossier ouvert pour joueur suspendu.

Considérant ce qui suit :

Le courrier-évocation du club de LA MURETTE.

Le dossier 105 de la Commission des Règlements paru au P.V. n° 435 du mardi 30 avril.

L'art. 226 des R.G. de la F.F.F.

Ledit joueur a vu sa suspension reporté à compter du lundi 6/05/2019.

Par ces motifs, la C.R. dit que le club de PONTCHARRA a respecté les règlements.

La C.R. rejette la lettre d'évocation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier



niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

TRESORERIE LIGUE

En application de l'art. 47 des R.G. l'AURAFoot (relevé 03), le club suivants se voient retirer 6 points.

520296 ABBAYE GRENOBLE
553399 ASSOCIATION SPORTIVE DE CREMIEU
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 14 MAI 2019

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U13

Tous les matchs non joués à ce jour sont reprogrammés le 25/05,30/05 et 01/06
Passé la date du 02/06 tous les matchs non joués ne seront pas homologués.

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Tirage ¼ de finale coupe : Les matchs se joueront le samedi 18 mai et les demi-finales se joueront le samedi 25 mai 2019

ST LATTIER / IZEAUX
ST SIMEON BRESSIEUX / SUSVILLE



GPT FURE ISERE 2 / COMMELLE 2
MOIRANS FC / CHIRENS 2

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U17

D2 Poule C : Artas-Charantonay 1 déclarant forfait général

CVL 38 Foot : Les U16 et U17 joueront en U18 lors de la saison 2019/2020, le niveau sera celui des U17 cette saison 2018/2019 voir tableau des montées/descentes

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

La finale de la coupe de l'Isère U19 aura lieu le 02 Juin à Varcès à 10H00.

D1 : Gpt Sud Dauphiné / Bourgoin se jouera à St Quentin sur Isère à 15h00

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Le programme des finales de coupe de l'Isère aura lieu comme suit au stade de Varcès le 02 juin :

12h00 Challenge Augustin Dominguez

14h00 Coupe Réserve

16h00 Challenge Lucien Gros Balthazard

18h30 Coupe Fabrice Marchiol

VETERANS

La Finale vétérans A8 Grenoble opposant **VALLEE GRESSE FC – VALLEE GRESSE FC 2** aura lieu à 19h15 le vendredi 17 mai 2019 à Champ sur Drac.

La Finale vétérans A8 Nord Isère opposant **US CHARTREUSE GUIERS – FC VOIRON MOIRANS** aura lieu à 19h15 le vendredi 24 mai à Champ sur Drac.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci





STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 17 mai 2019 au dimanche 19 mai 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mai 2019
Plateau U8/U9 GF38 à 10h30
Plateau U8/U9 FC2A à 14h00
dimanche 19 mai 2019
Match U18 Féminin
GF38 2/CALUIRE F.FILLE 1968 à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 18 mai 2019
Plateau U11 FC2A 2 à 10h30
Match U15 D1
FC2A/ST MAURICE L'EXIL à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 mai 2019
Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE 2/OC EYBENS 4 à 13h30
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE/FC SEYSSINS 3 à 13h30
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/FC2A 2 à 15h30
dimanche 19 mai 2019
Match seniors D1
AJAT VILLENEUVE/AS ST ANDRE LE GAZ à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 17 mai 2019
Match vétérans
FC2A/SC BRAGA à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 17 mai 2019
Match vétérans
ASIEG/FC ECHIROLLES à 20h00

samedi 18 mai 2019
Plateau U8/U9 ASIEG à 10h30
Plateau U10/U11 ASIEG à 13h30
Match U13 D4
ASIEG/AS BAJATIERE à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 18 mai 2019
Plateau U6/U7 FC MISTRAL à 10h30
Plateau U10 FC MISTRAL à 12h30
Match U13 D1
FC MISTRAL/AC SEYSSINET à 14h00
Match U13 D3
FC MISTRAL/FC PONT DE CLAIX à 14h00
Match U15 D3
FC MISTRAL/FC CROLLES 3 à 16h00
dimanche 19 mai 2019
Match Féminines à 11 D2
FC MISTRAL/ARTAS CHARANTONNAIS à 13h00
Match seniors D6
ASGD/FC VERSOUD 2 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 18 mai 2019
TC Plateau U8/U9 AS BAJATIERE à 10h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 18 mai 2019
Match U13 D4
FC2A 3/US ST PAUL DE VARCES 2 à 13h30
Match U13 D4
FC2A 2/OC EYBENS 6 à 13h30
Match U13 D2
FC2A/FC DEUX ROCHERS à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

vendredi 17 mai 2019
Match vétérans



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 437

JEUDI 16 MAI 2019

GSE/FC ST MARTIN D'HERES à 20h00
samedi 18 mai 2019
Match U17 D3
FC2A 2/US ST PAUL DE VARCES à 14h00
dimanche 19 mai 2019
Match seniors D2
ASIEG/US GIERES 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mai 2019
Match U13 D4
US ABBAYE 2/GF38 4 à 13h30
Match U13 D2
US ABBAYE/GF38 3 à 13h30
Match Féminines U18 à 8
US ABBAYE/GF38 3 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mai 2019
Plateau U8/U9 US ABBAYE à 13h30
dimanche 19 mai 2019

Match U17 R2
GF38 2/US SEMMOZ VIEUGY à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 mai 2019
Plateau U11 GF38 à 10h30
Plateau U11 GF38 2 à 10h30
Match U13 D2
GF38 2/US SASSENAGE à 13h30
Match U13 D1 GF38/USVO à 13h30
dimanche 19 mai 2019
Match U15 R1
GF38/O.VALENCE à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 18 mai 2019
Plateau U8/U9 USVO à 10h30
Plateau U10 USVO à 12h30
Plateau U10/U11 USVO à 12h30
Match U13 D4
USVO 3/FC MISTRAL 3 à 14h30
Match U15 D2
USVO/US ABBAYE à 16h30

PLANNING WEEK-END Du vendredi 24 mai 2019 au dimanche 26 mai 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 mai 2019
Match seniors D2
FC2A/US GIERES 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mai 2019
Match U15 D1
FC2A/US LA MURETTE 2 à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 26 mai 2019
Match U15 R3
GF38 2/FC DOMTAC à 13h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 24 mai 2019
Match vétérans
FC2A/GSE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 26 mai 2019
Match seniors D5
USVO/FC2A 2 à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

dimanche 26 mai 2019
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/ST JOSEPH DE RIVIERE à 15h00

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

vendredi 24 mai 2019

Match vétérans

FC2A 2/OC EYBENS à 20h00

dimanche 26 mai 2019

Match seniors D3

ASIEG 2/US CHATTE à 12h30

Match seniors D2

ASIEG/OC EYBENS2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 25 mai 2019

Match U19 D2

US ABBAYE/FC MISTRAL à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 mai 2019

Match Féminines U18 à 8

GF38 3/AS GRESIVAUDAN à 13h30

Match U13 D1

GF38/ES RACHAIS à 13h30

Match seniors R1

GF38 2/US MONTELIMAR à 18h00

dimanche 26 mai 2019

Match U19 R1

GF38/O. VALENCE à 13h00

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 14 MAI 2019**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)**

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

CERTIFICATION CFF1 29 MAI 2019 AU GF 38**LISTE DES STAGIAIRES INSCRITS :**

Nom	Club d'inscription
ACHOURI Mheidi	USVO
ALLEX BILLAUD Bryce	F. C. DE SALAISE
AZIZI Mohamed	FC ECHIROLLES
BADIN Samuel	L.C.A. FOOT 38
BENBOUHA Yacine	F.C. CROLLES BERNIN
BONARDI Frederic	CLAIX F.
BOTTON Joseph	CANDIDAT
BOUCHET FOUILLET Floran	F.C. CROLLES BERNIN
BOUGUELMOUNA Nasr Eddine	ST PAUL DE VARCES
BOURDAT Nicolas	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
BRICON Thibaud	PAYS D'ALLEVARD F.C.



CHERRAD Nouredine	GF38
DAMAIIS Romain EXCUSE	AS VEZERONCE HUERT
DI BENEDETTO Franck	GIERES
GIACOMELLI Enzo	CLAIX F.
GOUDARD Benoit	A. S. VER SAU
GUETAZ Malorie	L.C.A. FOOT 38
JACQUES Arthur	A.S. ST ANDRE LE GAZ
JARRAND ALLIER Enzo	L.C.A. FOOT 38
MARTIN Corentin	F.C. SUD ISERE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
MICHALLON Louis	A.S. ST ANDRE LE GAZ
QUILEZ Mathieu	GRENOBLE FOOT 38
RABATEL Alexis	L.C.A. FOOT 38
RIVAL Kevin	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
SARAIVA Remi	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
TELLAS Jilany	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VANSPRANGHE Jeremy	F.C. VAREZE
VERGNES Morgan EXCUSE	AS VEZERONCE HUERT
ZANARDI Jules	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB

JOURNÉE NATIONALE U7/U9 LE 25 MAI 2019 RÉPARTITION DES CLUBS

Les fiches d'inscription sont sur le site rubrique « pratiques » « foot d'animation »

U6/U7	
Charvieu Chavagneux	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Commelle	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Jarrie	Toutes les équipes du secteur La Mûre (34) + GF38 (7), FC2A (5), 4 Montagnes (1), Echirolles (7), Abbaye (2), Villeneuve (4), Poisat (5), Fontaine (3), USVO (4)
Rachais	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (44) + St Martin d'Hères (7), Surieux (4), Eybens (8), Bajatière (2), Mistral (4), UOP (2)
Moirans	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (5 équipes) ; 2 Rochers (5) ; Sassenage (6), Seyssins (4), Seyssinet (6), ASIEG (2)
U8/U9	
Vallée du Guiers	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Faramans	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)

Seyssinet	Toutes les équipes du secteur La Mûre (42) + GF38 (12), FC2A (7), Abbaye (3), Echirolles (11), Seyssinet (7), USVO (5), 4 Montagnes (2), Fontaine (2)
Manival	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (52) + Eybens (8), St Martin d'Hères (8), UOP (1), Villeneuve (4), Poisat (3), Mistral (5), Bajatière (2), Surieux (5)
St Marcellin	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (4), 2 Rochers (10), Sassenage (7), ASIEG (3)

DETECTION U13
MERCREDI 22 MAI 2019,
RDV 13H45 AU STADE LE MOLLARD,
ROUTE DU RIVIER 38140 APPRIEU

Liste des joueurs retenus pour le prochain rassemblement départemental :

NOM	PRENOM	CLUB
PATRIA	Erwan	Grenoble F.38
POURCHIER	Esteban	Grenoble F.38
MEDROUB	Abdel Heidi	Grenoble F.38
ALLEGRET	Manny	Grenoble F.38
BEN AICHA	Najmi	Grenoble F.38
SAHIN	Adnan Can	Grenoble F.38
HALLAK	Rayan	Es Manival
RANDRIANASOLO	Mandresy	Fc Vazeze
CHAUVIN	Calvin	Fc Bourgoin J.
KINKELA	Emmanuel	Oc Eybens
MPLUTU	Prince	Seyssins
LACOTTE	Mathis	Isle d'Abeau
RICHARD	Mathisse	Ac Seyssinet
MAKENDELUA	Emmanuel	Ac Seyssinet
YANSANE	Jallaldine	Ac Seyssinet
GULTEKIN	Eren	Fc Mistral
GONCALVES	Diego	Es Rachais
NKWENTI	Randy Fru	Es Rachais
BARRALMARTIN	Noe	Fc Bourgoin J.
SCORDO	Yohan	Fc Bourgoin J.
LEVRAT	Mathis	Fc Bourgoin J.
COSTEPLANE	Bastien	Fc Bourgoin J.
DUHEM	Mathéo	Fc Bourgoin J.
BROIZAT	Yanis	OND
CALTAGIRONE	Eros	Grenoble F.38
FRAISSE	Noah	Grenoble F.38
CHALJUB CHAR	Jules	Grenoble F.38

JUHEL	Lino	Us La Murette
GASTALDIN	Calvin	Us La Murette
GLENAT	Alexis	Us La Murette
SAMUELBUKA	Lekila	Isle d'Abeau
BOBAN	Lorenzo	Tour St Clair
BELKHEIR	Chaouki	Seyssins
ELARIEK	Fares	USVO
ALI	Saidine	USVO

Pour Information : les 12 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 24 au 26 avril à Voiron.

DETECTION U14

PROCHAIN RASSEMBLEMENT LE
MERCREDI 5 JUIN 2019
RDV 13H40 AU STADE PLAN MENU EST
À COUBLEVIE

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine

HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

***Pour Information** : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.*

